

**TERRE À DIATOMÉES D'APL
MATIÈRE ACTIVE DE QUALITÉ
TECHNIQUE**

INSECTICIDE

POUDRE

FABRICATION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF :

Dioxyde de silicium (présent sous forme de terre à diatomées) 67%

**N° D'HOMOLOGATION 27264 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET : 18 kg

Absorbent Products Ltée.

724 East Sarcee St

Kamloops, C-B. V2H1E7

1-800-667-0336

www.absorbentproductsltd.com

PRODUIT DU CANADA

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Éviter de respirer la poussière et utiliser une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux. Peut causer une irritation et un endolorissement dans la gorge et le nez en cas d'exposition extrême. De la congestion peut se produire. Utiliser un masque approprié (par exemple : NIOSH/MSHA TC-21C-132) et une protection appropriée pour les yeux durant l'application. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage de ce produit. Se laver les mains avec beaucoup d'eau et de savon après le traitement.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS,

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

De faibles concentrations de poussière de silice peuvent irriter les voies respiratoires et les yeux. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Garder le produit dans le contenant original durant l'entreposage. Garder le

produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences ou d'autres pesticides.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.